

TOME 3

2020

**PROGRAMME
OFFICIEL**

DES COURSES D'OBSTACLE

HIPPODROMES PMH



FRANCE
GALOP

DU 5 SEPTEMBRE 2020 AU 29 NOVEMBRE 2020

Programme approuvé par :

FRANCE GALOP

46, place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

Sous réserve de l'approbation
du Ministère de l'Agriculture

Service Technique

Téléphone : 01.49.10.20.30

© 2020 - France Galop

N° Éditeur : 1241-2678

AVERTISSEMENT

PROGRAMME PMH

La brochure PROGRAMME PMH comprend les courses des hippodromes n'organisant pas de réunion complète Premium.

Les courses PMH des hippodromes organisant 1 réunion complète Premium sont publiées dans la brochure PROGRAMME NATIONAL.

Modifications aux programmes

Les modifications éventuelles aux courses contenues dans cette brochure sont publiées.

En ligne sur le site de FRANCE GALOP

www2.france-galop.com

Espace Professionnel

Rubrique: Courses - Réunions, Courses modifiées/Nouvelles

CONDITIONS TECHNIQUES

Règles d'élimination

Il a été décidé de faire évoluer à titre expérimental les règles d'élimination dans l'objectif d'améliorer la lisibilité des performances des chevaux courant en France notamment les parieurs.

Pour ce faire,

*l'exclusion des chevaux ayant couru au moins une fois à l'étranger au cours de leurs **3 dernières courses***

sera remplacée par

*l'exclusion des chevaux ayant couru au moins une fois à l'étranger au cours de leurs **5 dernières courses**.*

Par ailleurs, ce motif d'exclusion deviendra le 1^{er} motif d'élimination et non plus 2^e.

À compter du 1^{er} juin, les nouvelles règles d'élimination seront :

1. Exclusion des chevaux ayant couru au moins une fois à l'étranger au cours de leurs 5 dernières courses. *(Si plusieurs chevaux sont concernés, le choix se fera dans l'ordre croissant des sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année précédente inclus sauf pour les courses de 3+ où il sera tenu compte du 1^{er} janvier de l'année en cours. Un tirage au sort est effectué en cas d'égalité) ;*
2. Exclusion des chevaux ayant couru dans les 8 jours avant la course (E3, E4, E5, E6, E7 & E8) ;
3. Réduction du nombre de partants déclarés sous les mêmes couleurs ;
4. Elimination.

La procédure actuelle d'élimination dans les Listed et les courses de Groupes prévoyant un retrait prioritaire des valeurs les plus basses, restera inchangée.

Type Performance Nombre Performance	0 perf. Étrangère	1 perf. Étrangère	2 perf. Étrangères	3 perf. Étrangères	4 perf. Étrangères	5 perf. Étrangères
0 performance	-	-	-	-	-	-
1 performance	-	N*	-	-	-	-
2 performances	-	N*	N*	-	-	-
3 performances	-	N*	N*	N*	-	-
4 performances	-	N*	N*	N*	N*	-
5 performances	-	N*	N*	N*	N*	N*

Conditions

Les courses faisant l'objet des programmes insérés dans cette brochure sont régies par le Code des Courses et par les Conditions Générales publiées au Bulletin Officiel.

Toute personne qui engage, fait courir un cheval ou possède une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval engagé ou courant dans une course publique, toute personne soumise aux dispositions du Code des Courses au Galop, toute personne admise à se servir des terrains de courses et d'entraînement de la Société France Galop sont réputées connaître lesdits Code et Règlements. Elles se soumettent, par là même, sans réserve, à toutes leurs dispositions et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter. (Article premier du Code des Courses au Galop).

Les Conseils d'Administration des Sociétés, dont les programmes sont insérés dans cette brochure, se réservent la faculté de modifier en ce qui concerne le programme de leur Société, les chiffres fixés, à titre de valeur nominale, d'allocations ou de qualifications, ainsi que le montant, la répartition et l'affectation des versements à l'engagement, des entrées et des forfaits, dans les conditions de courses publiées ci-après. En outre, ils délèguent à leurs Commissaires le droit, à tout moment et selon les circonstances, d'annuler les courses de leur propre programme, de les reporter à une autre date ou sur un autre hippodrome et d'y apporter toutes les modifications qui seraient jugées nécessaires.

Les conditions de courses publiques, qui seules font foi et engagent les parties, sont celles dont le texte est publié dans la présente brochure ou en cas de modification dans les rubriques suivantes :

www2.france-galop.com (espace professionnel)

Rubriques :

- Courses / Par date et hippodrome
- Courses / Réunions, Courses modifiées/Nouvelles

Agenda

Afin de faciliter votre tâche, vous pouvez vous abonner aux agendas qui reprennent, jour par jour, l'ensemble des déclarations à effectuer (Premium et PMH) pour toutes les réunions de plat et d'obstacle.

Il est disponible sous la forme d'un classeur anneaux à feuillets mobiles.

Demandez à consulter cette publication dans les B.T.R. ou à notre secrétariat.

Avis

Courses AQPS

À la suite de la création du Stud Book AQPS les courses (Plates et Obstacles) réservées jusqu'à présent aux chevaux nommés "Autres Que de Pur Sang" conservent le marquage Autre Que de Pur Sang dans les brochures officielles de programmes mais leurs conditions sont libellées :

Pour chevaux n'étant pas de race Pur Sang

TROPHEE NATIONAL DE CROSS HARAS DU LION

Le Trophée National de Cross Haras du Lion couvre la période du 12 janvier 2020 au 25 octobre 2020.

ARTICLE 1 : liste des courses ouvrant droit à l'obtention de points dans le cadre du Trophée National de Cross Haras du Lion figurent en annexe.
(Ordre Chronologique)

ARTICLE 2 : ATTRIBUTION DES POINTS

- Chaque cheval ayant pris part à une épreuve remportera 1 point
(sauf ceux classés dans les 5 premiers).
- Le cheval ayant obtenu la cinquième place remportera 4 points
- Le cheval ayant obtenu la quatrième place remportera 6 points
- Le cheval ayant obtenu la troisième place remportera 8 points
- Le cheval ayant obtenu la deuxième place remportera 12 points
- Le cheval ayant obtenu la première place remportera 20 points

À l'issue de l'épreuve de Saumur, les récompenses seront attribuées en fonction du cumul du nombre de points. En cas d'égalité de points, les chevaux seront départagés de la manière suivante :

- Priorité sera donnée à celui qui aura le plus grand nombre de victoire ;
- En cas - à nouveau - d'égalité priorité sera donné à celui qui aura obtenu le plus de secondes places ;
- Et ainsi de suite.

Ne pourront participer au classement final que les chevaux ayant pris part au moins à trois des épreuves du Trophée National de Cross Haras du Lion.

ARTICLE 3: DOTATION

Le propriétaire du vainqueur du Trophée National de Cross Haras du Lion recevra 22 000 €.

Le propriétaire du second recevra 12 000 €.

Le propriétaire du troisième recevra 6 000 €.

Les sommes seront versées au propriétaire du cheval déclaré à France Galop à la date où la dernière épreuve du championnat se sera courue. Le versement sera effectué au crédit du compte du propriétaire ouvert à France Galop. Si le cheval fait l'objet d'un contrat d'association ou de location, la répartition se fera au même titre que les allocations perçues et selon les conditions fixées par ledit contrat.

France Galop remettra en outre un trophée à l'entraîneur du cheval vainqueur (l'entraîneur au moment de la dernière participation au championnat) France Galop remettra en outre un souvenir au jockey ayant obtenu le plus grand nombre de point. Un classement particulier sera effectué pour les jockeys sur la base suivante :

- chaque jockey ayant pris part à une épreuve remportera 1 point (sauf ceux classés dans les 5 premiers) ;
- Le cheval ayant obtenu la cinquième place remportera 4 points ;
- Le cheval ayant obtenu la quatrième place remportera 6 points ;
- Le cheval ayant obtenu la troisième place remportera 8 points ;
- Le cheval ayant obtenu la deuxième place remportera 12 points ;
- Le cheval ayant obtenu la première place remportera 20 points.

France Galop remettra en outre un souvenir à l'éleveur du cheval vainqueur.

Trophée National de Cross Haras du Lion



Calendrier 2020

Dimanche	12 janvier	Pau
Samedi	7 Mars	Mont de Marsan
Samedi	6 juin	Lyon Parilly
Dimanche	28 juin	Lignières
Dimanche	5 juillet	Corlay
Dimanche	19 juillet	Vittel
Dimanche	2 août	Granville
Samedi	15 août	Pompadour
Dimanche	16 août	Le Pertre
Vendredi	18 Septembre	Vichy
Dimanche	11 octobre	Le Pin au Haras
Dimanche	25 octobre	Saumur

Type Général de Conditions

Poids : 65 k. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8000 cette année et par 18000 l'année dernière.

NÎMES

(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 249

4130 PRIX DE LA MADRAGUE **3400 m** **Vendredi 28 août 2020** à 10 h 30
(Haies - À réclamer)

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k; pour 12.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4131 PRIX CYBORG **3900 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 9.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 28 août 2020 à 15 h 30

4132 PRIX CHRISTIAN FORNAROLI **3800 m**
(Steeple-Chase)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 14.000.

Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mardi 1 ^{er} septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 2 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 2 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 3 septembre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 3 septembre 2020	10 h 30 Boulogne

JARNAC(3^e catégorie)

Diurne

0522 250

Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

4138 PRIX DE LA SOCIETE DE MONTIGNAC 3200 m
(Haies - À réclamer)**9000 €**

(4 320, 2 160, 1 260, 855, 405) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 8.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 9.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4139 PRIX HENRI DE LOTHERIE 3800 m
(Haies - À réclamer)**9000 €**

(4 320, 2 160, 1 260, 855, 405) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4140 PRIX GUY BRAUD 3800 m
(Haies)**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 2 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jedi 3 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jedi 3 septembre 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part.:	Vendredi 4 septembre 2020	10 h 30 Toulouse
Montes:	Vendredi 4 septembre 2020	10 h 30 Toulouse

LE TOUQUET(1^{re} catégorie)

Diurne

0808 250

4149 PRIX DE LA JOLIE MEUNIERE**3500 m** Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

(Haies)

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4150 PRIX PRINCESSE D'ANJOU**3500 m**

(Haies)

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4151 PRIX OR NOIR AC**3500 m**

(Haies)

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

4152 PRIX MISTER SY **4 100 m**
(Haies - Handicap de catégorie)**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.500.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.**

16 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 28 août 2020 à 15 h 30

4153 PRIX DES TEEN **3 400 m**
(Steeple-Chase)**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 19.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

16 partants maximum

4154 PRIX AL CAPONE II **4 000 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu, cette année, en steeple-chase, une allocation de 9.500.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.**

16 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 28 août 2020 à 15 h 30

4155 PRIX DU SAUT DE LOUP
(Steeple-Chase-Cross-Country)**5200 m** **Vendredi 28 août 2020** à 10h30**16000 €**

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 2 septembre 2020	11 h30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 3 septembre 2020	11 h30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 3 septembre 2020	11 h30	Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 4 septembre 2020	10 h30	Boulogne
Montes :	Vendredi 4 septembre 2020	10 h30	Boulogne

NORT-SUR-ERDRE**(2^e catégorie A)****Diurne****0139 250****4133 PRIX ADAMA 44**
(Steeple-Chase - À réclamer)**3500 m****10000 €**

(4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

4134 PRIX R. CROSSOUARD **3 500 m**
(Steeple-Chase - Femelles)**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 2 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 3 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 3 septembre 2020	11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 4 septembre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes :	Vendredi 4 septembre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

POMPADOUR(1^{re} catégorie)**Diurne**

0540 250

4141 PRIX A. GRANEL **3 900 m**
(Haies - Handicap)**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.**La référence applicable dans ce handicap sera + 16.**

18 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 28 août 2020 à 15 h 30

4142 PRIX VICTOR DESBOIS **4 200 m**
(Steeple-Chase)**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.500 cette année et par 6.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4143 PRIX MAURICE CHAUFAILLE

4500 m Vendredi 28 août 2020 à 10h30

15 000 €

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

18 partants maximum

4144 PRIX JEAN ET PIERRE DUMONT ST. PRIEST 5 000 m

(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

25 000 €

(12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids: 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 14.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 2 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 3 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 3 septembre 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 4 septembre 2020	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 4 septembre 2020	10 h 30 Toulouse

LE PERTRE

(2^e catégorie A)

Diurne

0126 256

Vendredi 4 septembre 2020 à 10h30

PRIX IMPRIMERIE DE L'OUDON
4170 (PRIX E. CAMUS) **3 800 m**
 (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

PRIX COLONEL GRANEL -
4171 GROUPE PIGEON **3 800 m**
 (Steeple-Chase)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4172 PRIX OLIVIER D'ANDIGNE **4 000 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

Challenge DES CROSS DE L'OUEST

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni reçu 10.000 (victoires et places): **Poids: 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4173 PRIX DE LA GODERIE
(Steeple-Chase-Cross-Country)**5 000 m** **Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30****Challenge DES CROSS DE L'OUEST****12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 5.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mardi 8 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 9 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 9 septembre 2020	11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part. :	Judi 10 septembre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes :	Judi 10 septembre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

GUINGAMP

(3^e catégorie)

Diurne

0115 257

Vendredi 4 septembre 2020 à 10h30

4176 PRIX DE LA VILLE DE GUINGAMP **3 800 m**
(Steeple-Chase)**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4177 PRIX INTERMARCHÉ SAINT AGATHON **3 800 m**
(Steeple-Chase)**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, été classés 1^{er} d'un steeple-chase d'une dotation totale de 12.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 9 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Judi 10 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Judi 10 septembre 2020	11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 11 septembre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 11 septembre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

JARNAC(3^e catégorie)

Diurne

0522 257

4417 PRIX DE LA SOCIETE DE GEMOZAC **3200 m** **Vendredi 4 septembre 2020** à 10 h 30
(Haies)

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4418 PRIX ANDRE ET PHILIPPE BRECHET **3800 m**
(Haies)

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 14.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4419 PRIX ETS BERNARD LEHELLE **3800 m**
(Haies - Femelles)

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 10.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 9 septembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 10 septembre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 10 septembre 2020	11 h 30	Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 11 septembre 2020	10 h 30	Toulouse
Montes :	Vendredi 11 septembre 2020	10 h 30	Toulouse

LA ROCHE-SUR-YON

(2^e catégorie A)

Diurne

0124 257

Vendredi 4 septembre 2020 à 10h30

4178 PRIX GEORGES BATIOU 3400 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais gagné un steeple-chase. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

4179 DE LA VENDEE 4200 m

(Steeple-Chase)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux, de **5 et 6 ans**, les 5 ans n'ayant pas, gagné un steeple-chase de dotation totale de 13.000, les 6 ans n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES

4180 DE BLAIN 4200 m

(Steeple-Chase)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 9 septembre 2020	11 h30	Boulogne
Engts supplémentaires:	Jedi 10 septembre 2020	11 h30	Boulogne
Part. prob. & montes:	Jedi 10 septembre 2020	11 h30	B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 11 septembre 2020	10 h30	B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 11 septembre 2020	10 h30	B.T.R. de l'Ouest

NÎMES(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 257

4499 PRIX FERNAND CARBONNE**3400 m** Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30

(Haies)

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 2.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4500 PRIX DE SAINTE-TULLE**3900 m**

(Haies - Handicap de catégorie)

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 4 septembre 2020 à 15 h 30

4501 PRIX DE SAINT MARTIN DE CRAU**3900 m**

(Haies)

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses d'obstacles, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course d'une dotation totale de 17.000. **Poids 67 k.** Surcharge accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Vendredi 4 septembre 2020 à 10h30

4502 PRIX PAUL SAUVAT **3 800 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k, pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 9 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 10 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 10 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 11 septembre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 11 septembre 2020	10 h 30 Boulogne

PLOËRMEL(2^e catégorie A)

Diurne

0143 257

4181 PRIX RENE COUETIL **4 000 m**
(Steeple-Chase)**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 en steeple-chase. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4182 GRAND PRIX DE PLOERMEL **4 500 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)**18 000 €**

(8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicappeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 4 septembre 2020 à 15 h 30

4183 PRIX COLONEL JANVIER
(Steeple-Chase-Cross-Country)**4000 m** **Vendredi 4 septembre 2020 à 10h30**

Challenge DES CROSS DE L'OUEST

13000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000; les 6 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4184 PRIX COLONEL DE LAMBILLY
(Steeple-Chase-Cross-Country)**4500 m**

Challenge DES CROSS DE L'OUEST

11000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 4.500, ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Vendredi 4 septembre 2020 à 10h30

GRAND STEEPLE CHASE CROSS COUNTRY
4185 DE PLOERMEL-PRIX JEAN DE TORQUAT **5 000 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

Challenge DES CROSS DE L'OUEST

20 000 €

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocatin de 9.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 9 septembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 10 septembre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 10 septembre 2020	11 h 30	B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 11 septembre 2020	10 h 30	B.T.R. de l'Ouest
Montes :	Vendredi 11 septembre 2020	10 h 30	B.T.R. de l'Ouest

JARNAC(3^e catégorie)

Diurne

0522 264

4425 PRIX DE LA SOCIETE ROYAN ATLANTIQUE **3200 m** **Vendredi 11 septembre 2020 à 10 h 30**
(Haies)

11 000 €

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4426 PRIX LOUIS DUBOURG **3800 m**
(Haies)

11 000 €

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 17.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4427 PRIX DES BENEVOLES **3800 m**
(Haies)

11 000 €

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 12.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 16 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 17 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 17 septembre 2020 11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 Toulouse

LANDIVISIAU

(2^e catégorie A)

Diurne

0122 264

Vendredi 11 septembre 2020 à 10 h 30

4189 PRIX DE BRETAGNE 3 900 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

11 000 €

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4190 PRIX J.DE TONQUEDEC 4 200 m

(Steeple-Chase)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4191 PRIX CENTRE LECLERC DE LANDIVISIAU 4 200 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 16 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 17 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 17 septembre 2020 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

NÎMES(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 264

4503 PRIX DE SANARY

(Haies)

3900 m Vendredi 11 septembre 2020 à 10 h 30**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4504 PRIX DE LA PLANCHE

(Steeple-Chase - À réclamer)

3900 m**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour poulains et pouliches de **4 ans**, mises à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. Poids : 68 k. Les poulains et pouliches mises à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4505 PRIX DES SOCIETAIRES

(Steeple-Chase)

3800 m**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 14.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 16 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 17 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 17 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 Boulogne

CASTERA-VERDUZAN

(2^e catégorie A)

Diurne

0511 271

Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

4430 PRIX DE MADIRAN **3 800 m**
(Steeple-Chase)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4431 PRIX PIERRE FABRE **3 800 m**
(Steeple-Chase)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 13.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4432 PRIX DE PAU **4 300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4433 GRAND CROSS COUNTRY DU GERS **4300 m** **Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 €

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 23 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 Toulouse
Annul. Part.:	Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 Toulouse
Montes:	Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 Toulouse

LA ROCHE-SUR-YON

(2^e catégorie A)

Diurne

0124 271

4194 PRIX HENRI DEBRAY **3400 m**
(Steeple-Chase)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4195 PRIX ANTHONY DEAU **4200 m**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

PRIX DU CONSEIL REGIONAL

4196 DES PAYS DE LOIRE **4 200 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 5.000, 6.000 ou 7.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 2 k., 7.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k., plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4197 PRIX DE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON **4 200 m**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)**13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 23 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Judi 24 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Judi 24 septembre 2020 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

LE TOUQUET

(1^{re} catégorie)

Diurne

0808 271

4572 PRIX DE LA BROCARDIERE **3 500 m**
(Haies)**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains pouliches de 3 **ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4573 PRIX DES ELEGANTES
(Haies)**3500 m** Vendredi 18 septembre 2020 à 10h30**16000 €**

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4574 PRIX HYERES III
(Haies)**4100 m****17000 €**

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en course de haies, ni reçu une allocation de 7.000 ni reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4575 PRIX DU BOULONNAIS
(Steeple-Chase)**3400 m****16000 €**

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4576 PRIX AS D'ESTRIVAL
(Steeple-Chase)**4000 m****16000 €**

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, ni en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places) ni, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 36.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

4577 PRIX DE DRAGEY 4 000 m
(Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders)

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni été classés dans les quatre premiers d'une course de dotation totale de 40.000, ni reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes recues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4578 GRAND PRIX DE LA VILLE DU TOUQUET 5 200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)**19 000 €**

(9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 23 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Judi 24 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Judi 24 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 Boulogne

MÂCON-CLUNY(2^e catégorie A)

Diurne

0714 271

4532 PRIX LUC CACQUEVEL 3 600 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4533 GRAND STEEPLE DE LA VILLE DE CHATEAUROUX **4000 m** **Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30**
(Steeple-Chase)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars dernier inclus, en steeple-chase, été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4534 PRIX QUART DE VIN **4600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classé ou 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 23 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jedi 24 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jedi 24 septembre 2020 11 h 30 B.T.R. du Centre-Est
Annul. Part.:	Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. du Centre-Est
Montes:	Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. du Centre-Est

MESLAY

(Pôle Régional)

Diurne

0226 271

4273 PRIX DE MESLAY DU MAINE **3500 m**
(Steeple-Chase)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. (2 fois le petit tour)

16 partants maximum

Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

4274 PRIX D'ANTALCIDAS 3 800 m

(Steeple-Chase)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple chase, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000.

Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k pr 3.000, cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4275 PRIX DU LOUVRE 4 200 m

(Steeple-Chase - Femelles)

17 000 €

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles: 1 k par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 23 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 Boulogne

CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES

(3^e catégorie)

Diurne

0512 278

4441 PRIX THERESE MERILLON **3600 m** Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30
(Haies - À réclamer)

10000 €

(4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 67 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4442 PRIX COLONEL AUBLET **3600 m**
(Haies)

11000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas en course à obstacles reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4443 PRIX THERMES DE BARBOTAN **3600 m**
(Haies)

11000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas gagné, cette année, en course à obstacles. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30

4444 PRIX DE BAS PAYS**3 600 m**

(Haies)

11 000 €

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 30 septembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires:	Jedi 1 ^{er} octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes:	Jedi 1 ^{er} octobre 2020	11 h 30	Toulouse
Annul. Part.:	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30	Toulouse
Montes:	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30	Toulouse

NÎMES(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 278

4506 PRIX CHRISTIAN FORNAROLI**3 400 m**

(Haies - À réclamer)

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k.; pour 14.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4507 PRIX DE VAUVENARGUES**3 900 m**

(Haies - Handicap de catégorie)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, cette année, en course de haies, ni reçu une allocation de 8.500, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 36.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 25 septembre 2020 à 15 h 30

4508 PRIX D'AUBAGNE (Haies)

3900 m Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles: 1 k par 2.5000, cette année, et par 4.000, l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4509 PRIX KATKO (Steeple-Chase)

3900 m

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 3.000 cette année par 5.000 l'année dernière. **Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4510 PRIX PIOMARES (Steeple-Chase)

3800 m

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles: 1 k par 2.000, cette année et par 4.000, l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 30 septembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires:	Judi 1 ^{er} octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes:	Judi 1 ^{er} octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30	Boulogne
Montes:	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30	Boulogne

SAINT-BRIEUC

(1^{re} catégorie)

Diurne

0151 278

Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30

4203 PRIX D'ARMOR **3 600 m**
(Haies)**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en course de haies, ni couru trois fois, ni reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4204 PRIX JEAN HUE **3 800 m**
(Haies)**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4205 PRIX DE TREMELOIR **3 600 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

15 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 25 septembre 2020 à 15 h 30

Forfaits:	Mercredi 30 septembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires:	Judi 1 ^{er} octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes:	Judi 1 ^{er} octobre 2020	11 h 30	B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30	B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30	B.T.R. de l'Ouest

SEGRÉ(2^e catégorie A)

Diurne

0239 278

4276 PRIX LUMIOP (PRIX DU HAUT ANJOU) **3800 m** **Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30**
(Steeple-Chase - Femelles)

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chases, ni reçu 8.000 (victoires et places) ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 30.000. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4277 PRIX MID DANCER **4300 m**
(Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders)

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

15 partants maximum

PRIX BMS - GRAND STEEPLE-CHASE
4278 CROSS COUNTRY DE SEGRE **4800 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 €

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 30 septembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires:	Jedi 1 ^{er} octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes:	Jedi 1 ^{er} octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30	Boulogne
Montes:	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30	Boulogne

VITRÉ

(2^e catégorie A)

Diurne

0160 278

Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30

4206 PRIX LE CHAI D'ANTHON **3 800 m**
(Haies)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 2.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Les poulains et pouliches ayant, en course de haies, reçu 1.000 (victoires et places) porteront 2 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

14 partants maximum

4207 PRIX CENTRE LECLERC DE VITRE **3 800 m**
(Haies - À réclamer)**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

14 partants maximum

4208 PRIX DU GROUPE PIGEON **3 800 m**
(Haies)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

14 partants maximum

Dimanche 4 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4209 PRIX GEOFFROY DE LEGGE DE KERLEAN **3800 m** **Vendredi 25 septembre 2020** à 10 h 30
(Haies)

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 30 septembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 1 ^{er} octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 1 ^{er} octobre 2020	11 h 30	B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30	B.T.R. de l'Ouest
Montes :	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30	B.T.R. de l'Ouest

SEGRÉ(2^e catégorie A)

Diurne

0239 279

Lundi 28 septembre 2020 à 10h30

4279 PRIX JARDINERIE RETIF (PRIX DE SAMES) 3 800 m
(Steeple-Chase)**13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum

4280 PRIX IN EXTENSO (PRIX KAUTOSTAR) 3 800 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)**13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, été classé 1^{er} ou 2^e d'une courses d'une dotation totale de 16.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.
15 partants maximum

4281 PRIX DU JOURNAL DU HAUT ANJOU (PRIX MON MOME) 4 000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000 ni reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum

PRIX CREDIT MUTUEL
4282 (PRIX RENE BLONDEAU)
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4800 m **Lundi 28 septembre 2020 à 10h30**

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 30 septembre 2020	11 h30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 1 ^{er} octobre 2020	11 h30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 1 ^{er} octobre 2020	11 h30	Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 2 octobre 2020	10 h30	Boulogne
Montes :	Vendredi 2 octobre 2020	10 h30	Boulogne

LANDIVISIAU

(2^e catégorie A)

Diurne

0122 285

Vendredi 2 octobre 2020 à 10 h 30

4210 PRIX DE FROMEUR **3 900 m**
(Steeple-Chase)**13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni gagné, ni reçu 7.000 (places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

GRAND STEEPLE CHASE
4211 DE LA VILLE DE LANDIVISIAU **4 200 m**
(Steeple-Chase)

17 000 €

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 7 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 8 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 8 octobre 2020	11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

LE PIN-AU-HARAS(1^{re} catégorie)

Diurne

0315 285

4349 PRIX DU HARAS DE BEAUFAY
(Steeple-Chase)**3500 m** Vendredi 2 octobre 2020 à 10h30**16000 €**

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, reçu 7.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Parcours n° 7 18 partants maximum**4350** PRIX DU HARAS DE GOUFFERN - KPMG
(Steeple-Chase)**3700 m****16000 €**

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 5.000 cette année, ni reçu 12.000 (victoires et places) depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

(On ne saute pas le triple de haies)

Parcours n° 1 18 partants maximum

Vendredi 2 octobre 2020 à 10 h 30



PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
4351 L'ORNE GD ST-CH CROSS COUNTRY DU PIN **5 200 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

Trophée National de Cross Haras du Lion

35 000 €

(16800, 8400, 4900, 3325, 1575) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

La course sera précédée d'un défilé.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 18 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 7 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 8 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 8 octobre 2020	11 h30 B.T.R. de Basse-Normandie
Annul. Part.:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h30 B.T.R. de Basse-Normandie
Montes:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h30 B.T.R. de Basse-Normandie

NORT-SUR-ERDRE

(2^e catégorie A)

Diurne

0139 285

4212 PRIX MAHE TP **3 500 m**
 (Steeple-Chase - À réclamer)

10 000 €

(4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000, 7.000 ou 8.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k., 8.000, 4 k. . En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4213 PRIX ANDRE BONNIN
(Steeple-Chase)

4300 m **Vendredi 2 octobre 2020** à 10h30

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4214 PRIX PEPINIERES DU VAL D'ERDRE
(Steeple-Chase)

4300 m

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 7 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jedi 8 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jedi 8 octobre 2020	11 h30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h30 B.T.R. de l'Ouest

NUILLÉ-SUR-VICOIN

(3^e catégorie)

Diurne

0230 285

4283 PRIX JEAN PIERRE CIVE
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4250 m

10 000 €

(4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 k., 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière. En outre, tout cheval, ayant cette année, reçu en steeple-chase, une allocation de 4.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Vendredi 2 octobre 2020 à 10 h 30

4284 PRIX SAS LORIEUL JARDINAGE 4250 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

12 partants maximum

PRIX LAVAL AGGLO

4285 PRIX HUBERT BOURGEOIS 4250 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)**10 000 €**

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 6.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

12 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 7 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Judi 8 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Judi 8 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h 30 Boulogne

PARAY-LE-MONIAL(2^e catégorie A)

Diurne

0717 285

4538 PRIX ARMETAL 4000 m
(Steeple-Chase)**13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

14 partants maximum

4539 PRIX LES HALLES PARODIENNES

4000 m Vendredi 2 octobre 2020 à 10h30

(Steeple-Chase - À réclamer)

11 000 €

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k.; pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4540 PRIX VILLA MEDICIS PARAY

4500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 7 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 8 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 8 octobre 2020	11 h30 B.T.R. du Centre-Est
Annul. Part.:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h30 B.T.R. du Centre-Est
Montes:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h30 B.T.R. du Centre-Est

NUILLÉ-SUR-VICOIN

(3^e catégorie)

Diurne

0230 286

Lundi 5 octobre 2020 à 10h30

4286 PRIX COURRIER DE LA MAYENNE 4250 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

10 000 €

(4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

PRIX DE LA SOCIETE

4287 PROPLETE HYGIENE PLUS 4250 m

(Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang)

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 7 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 8 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 8 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h 30 Boulogne

LE PIN-AU-HARAS(1^{re} catégorie)

Diurne

0315 292

4352 PRIX TENDANCE OUEST

(Steeple-Chase)

3700 m Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30**16000 €**

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 14.000.
Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacle (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

(On ne saute pas le triple de haies).

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 1 18 partants maximum

PRIX DU CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-

4353 GRAND STEEPLE-CHASE DU PIN

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

4700 m**23000 €**

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

(On ne saute pas le triple de haies).

Parcours n° 4 18 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 9 octobre 2020 à 15 h 30

PRIX DU CONSEIL REGIONAL

4354 DE NORMANDIE

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4100 m**16000 €**

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

(On saute le triple de haies)

Parcours n° 3 18 partants maximum

Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30

4355 PRIX ABETH MUSSAT **4 600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 €

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000 ni été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 18.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

(Parcours No8)

Parcours n° 8 18 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 14 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 15 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 15 octobre 2020	11 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie
Annul. Part.:	Vendredi 16 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie
Montes:	Vendredi 16 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie

MAURE-DE-BRETAGNE

(2^e catégorie A)

Diurne

0133 292

4220 PRIX DE WUTZELINE **3 800 m**
(Steeple-Chase)

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4221 PRIX DE CHANTILLY **3800 m** **Vendredi 9 octobre 2020 à 10h30**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongre et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4222 GRAND PRIX DE MAURE DE BRETAGNE **4200 m**
(Steeple-Chase)

17 000 €

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

15 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 14 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jedi 15 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jedi 15 octobre 2020	11 h30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 16 octobre 2020	10 h30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 16 octobre 2020	10 h30 B.T.R. de l'Ouest

MESLAY

(Pôle Régional)

Diurne

0226 292

4288 PRIX DU VASSE **3500 m**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongre et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 2000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 18 octobre 2020 (suite)

Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30

4289 PRIX BERNARD DE MONTIGNY 4200 m (Steeple-Chase)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple chase, couru trois fois. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4290 PRIX ANDRE PELOURDEAU 4200 m (Steeple-Chase - Femelles)

16 000 €

(7 200, 3 520, 2 080, 1 440, 800, 560, 400) – dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 14 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jedi 15 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jedi 15 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 16 octobre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 16 octobre 2020	10 h 30 Boulogne

NIORT

(2^e catégorie A)

Diurne

0138 292

4223 PRIX ALUCEA 3400 m (Haies)

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4224 PRIX DECATHLON
(Haies - Femelles)

3800 m **Vendredi 9 octobre 2020 à 10h30**

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4225 PRIX DU CREDIT AGRICOLE NIORT BRECHE **3800 m**
(Haies)

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 14 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 15 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 15 octobre 2020	11 h30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 16 octobre 2020	10 h30 B.T.R. de l'Ouest
Montes :	Vendredi 16 octobre 2020	10 h30 B.T.R. de l'Ouest

SEGRÉ

(2^e catégorie A)

Diurne

0239 292

4291 PRIX AMBULANCES AMAB
(PRIX DE FONTENAILLES)
(Steeple-Chase)

3800 m

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 7.500 en steeple-chase. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.000.

15 partants maximum

Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30

PRIX LEROY ACCESSOIRES

4292 (PRIX DU ROI RENE) **3 800 m**
(Steeple-Chase)

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple chase, couru 3 fois. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

PRIX ANJOU IMMOBILIER - GRAND

4293 STEEPLE CHASE DE LA VILLE DE SEGRE **4 300 m**
(Steeple-Chase)

17 000 €

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

PRIX RADIO KAZAK

4294 (PRIX JIVAGO DE NEUVY) **4 800 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

(Passage de route)

12 partants maximum

4295 PRIX LES COUVREURS SEGREENS
 (PRIX EDREDON BLEU)
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

4800 m **Vendredi 9 octobre 2020** à 10h30

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ;
 ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 14 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 15 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 15 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 16 octobre 2020	10 h30 Boulogne
Montes :	Vendredi 16 octobre 2020	10 h30 Boulogne

CASTERA-VERDUZAN

(2^e catégorie A)

Diurne

0511 293

Lundi 12 octobre 2020 à 10h30

4459 PRIX CHATEAU-MONLUC **3 800 m**
(Steeple-Chase)**13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4460 PRIX A.D.M.R **3 800 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)**10 000 €**

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4461 PRIX ECURIE DU BIEN ETRE **4 300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Lundi 19 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4462 PRIX D'AGEN
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4300 m **Lundi 12 octobre 2020** à 10 h 30

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 14 octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Judi 15 octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Judi 15 octobre 2020	11 h 30	Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 16 octobre 2020	10 h 30	Toulouse
Montes :	Vendredi 16 octobre 2020	10 h 30	Toulouse

AGEN-LA GARENNE

(2^e catégorie A)

Diurne

0580 299

Vendredi 16 octobre 2020 à 10 h 30

4466 PRIX CATULUS **3 600 m**

(Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

15 000 €

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant, en course à obstacles, jamais gagné ni reçu 5.000 (places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (places): 1 k. par 2.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4467 PRIX ANDRE BOIGNERES **3 600 m**

(Haies)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4468 PRIX ARMAND BASTOUL **4 200 m**

(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 21 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jedi 22 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jedi 22 octobre 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part.:	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 Toulouse
Montes:	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 Toulouse

ARGENTAN(2^e catégorie A)

Diurne

0303 299

4356 PRIX D'ENGHIEIN

(Haies - Femelles)

3600 m Vendredi 16 octobre 2020 à 10h30**15 000 €**

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4357 PRIX MAURICE BERNARDET

(Haies - Mâles et Hongres)

3600 m**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4358 PRIX LEON ZITRONE

(Haies)

3600 m**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Vendredi 16 octobre 2020 à 10h30

4359 PRIX ANDRE THERON **3 600 m**
(Haies - Femelles - Autres Que Pur Sang)**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4360 PRIX ELIE DE BRIGNAC **3 600 m**
(Haies)**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4361 PRIX FRANCE GALOP **4 200 m**
(Haies)**15 000 €**

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, cette année, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course à obstacles d'une dotation totale de 15.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4362 PRIX JEAN ET RENE COUETIL **4 250 m**
(Steeple-Chase - Femelles)**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4363 CLAUDE GUERLAIN
(Steeple-Chase)

4250 m **Vendredi 16 octobre 2020** à 10 h 30

15 000 €

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni été classés 2^e d'une course de dotation totale de 19.000 ni reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 21 octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 22 octobre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 22 octobre 2020	11 h 30	B.T.R. de Basse-Normandie
Annul. Part. :	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30	B.T.R. de Basse-Normandie
Montes :	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30	B.T.R. de Basse-Normandie

MAURE-DE-BRETAGNE

(2^e catégorie A)

Diurne

0133 299

4228 PRIX DE CAMPTEL
(Steeple-Chase)

3800 m

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4229 PRIX D'ENGLISHIEN
(Steeple-Chase - À réclamer)

3800 m

10 000 €

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Vendredi 16 octobre 2020 à 10h30

4230 PRIX OUEST FRANCE 4200 m
(Steeple-Chase - Femelles)**13 000 €**

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 k ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4231 PRIX DU VAL ET DE CRAON 4200 m
(Steeple-Chase)**13 000 €**

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 21 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 22 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 22 octobre 2020	11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes :	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

SAINT-BRIEUC(1^{re} catégorie)**Diurne**

0151 299

4232 PRIX DE BELLE-ILE 3600 m
(Haies - Femelles)**15 000 €**

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 2.500 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 68 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4233 PRIX DE L'ILE DE SEIN (Haies - Mâles et Hongres)

3600 m Vendredi 16 octobre 2020 à 10 h 30

15 000 €

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, reçu 2.500 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 68 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4234 PRIX DU TREGOR (Haies - À réclamer)

3800 m

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4235 PRIX DE L'ILE DE BATZ (Haies - Femelles)

3800 m

15 000 €

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, été classé dans les trois premiers d'une course d'une dotation totale de 19.000. **Poids: 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies: 1 k par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 21 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeu di 22 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeu di 22 octobre 2020	11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes :	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

SAUMUR

(2^e catégorie A)

Diurne

0238 299

Vendredi 16 octobre 2020 à 10h30

4298 PRIX LT COLONEL ANTOINE LAIR **4 000 m**
(Steeple-Chase)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.500, en steeple-chases. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Parcours n° 1 16 partants maximum

4299 PRIX RENE BIZARD **4 000 m**
(Steeple-Chase)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Parcours n° 1 16 partants maximum

4300 PRIX PATRICE LAIR **5 300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

Trophée National de Cross Haras du Lion

35 000 €

(16 800, 8 400, 4 900, 3 325, 1 575) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

(On passe la ligne des Fences)

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 4 16 partants maximum

4301 PRIX LIEUTENANT COLONEL
 BERNARD MARLIN **4500 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country - Cavalières & Gentlemen-
 Riders)

Vendredi 16 octobre 2020 à 10h30

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

12000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Pour Gentlemen-riders et Cavalière, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Parcours n° 3 16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 21 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jedi 22 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jedi 22 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 23 octobre 2020	10 h30 Boulogne
Montes:	Vendredi 23 octobre 2020	10 h30 Boulogne

DURTAL(1^{re} catégorie)

Diurne

0213 305

Vendredi 23 octobre 2020 à 10h30

4306 PRIX GRIP 4250 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

15 000 €

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4307 PRIX HOCCO II 4900 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

15 000 €

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 1 16 partants maximum

Forfaits:	Mardi 27 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Mercredi 28 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Mercredi 28 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Jeudi 29 octobre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Jeudi 29 octobre 2020	10 h 30 Boulogne

ANGOULÈME(2^e catégorie A)

Diurne

0502 306

PRIX CONSEIL DEPARTEMENTAL
4469 DE LA CHARENTE **3400 m** **Vendredi 23 octobre 2020 à 10h30**
 (Haies - À réclamer)

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 67 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. pour 12.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4470 PRIX REVERDY **3800 m**
 (Haies - Femelles)

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

PRIX CONTROLE TECHNIQUE
4471 AUTOMOBILE LA COURONNE **4000 m**
 (Haies - À réclamer)

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Vendredi 23 octobre 2020 à 10h30

4472 PRIX SA XV RUGBY **3 800 m**
(Haies - À réclamer)**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4473 PRIX DE LA SOCIETE DE POMPADOUR **4 000 m**
(Steeple-Chase)**13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

PRIX ART CREATION

4474 PERVENCHE LA COURONNE **4 000 m**
(Steeple-Chase)**13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4475 PRIX DES BENEVOLES
DE LA SOCIETE D'ANGOULEME
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4200 m Vendredi 23 octobre 2020 à 10h30

13000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chases reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 67 k., 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 28 octobre 2020	11 h30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 29 octobre 2020	11 h30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 29 octobre 2020	11 h30	Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 30 octobre 2020	10 h30	Toulouse
Montes :	Vendredi 30 octobre 2020	10 h30	Toulouse

DURTAL

(1^{re} catégorie)

Diurne

0213 306

4308 PRIX DU CHATEAU DU VERGER
(Steeple-Chase)

4000 m

12000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Vendredi 23 octobre 2020 à 10 h 30

4309 PRIX PRESIDENT POIRIER
 GRAND ST-CH-C-C DE DURTAL **4 900 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

19 000 €

(9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) – dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.
 16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 28 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 29 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 29 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 30 octobre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 30 octobre 2020	10 h 30 Boulogne

NÎMES

(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 306

4511 PRIX D'ACHERES **3 400 m**
 (Haies)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, cette année, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4512 PRIX DES EMBIEZ **3 900 m**
 (Haies - Handicap de catégorie)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 9.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 23 octobre 2020 à 15 h 30

4513 PRIX AL CAPONE II
(Steeple-Chase)

3400 m **Vendredi 23 octobre 2020 à 10h30**

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 2.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru, en steeple-chase, recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 28 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Engls supplémentaires :	Jedi 29 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 29 octobre 2020	11 h30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 30 octobre 2020	10 h30 Boulogne
Montes :	Vendredi 30 octobre 2020	10 h30 Boulogne

PONTCHÂTEAU

(2^e catégorie A)

Diurne

0145 306

4236 PRIX GO INTERIM

3400 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4237 PRIX FRANCIS GASCOIN

3400 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Vendredi 23 octobre 2020 à 10h30

4238 PRIX DE PRINTEMPS II 3 400 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

10 000 €

(4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase (à réclamer excepté) et mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant reçu cette année une allocation de 5.000 en steeple-chase, porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4239 PRIX SYNDICAT DES ELEVEURS 4 300 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 28 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 29 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 29 octobre 2020	11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 30 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 30 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

MESLAY

(Pôle Régional)

Diurne

0226 313

4310 PRIX DES CENTAURES **3500 m** **Vendredi 30 octobre 2020 à 10h30**
(Steeple-Chase - À réclamer)

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k; pour 13.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple chase, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4311 PRIX MID DANCER **4200 m**
(Steeple-Chase)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4312 PRIX AL CAPONE **4200 m**
(Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders)

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} aout dernier inclus, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni gagné. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Vendredi 30 octobre 2020 à 10h30

4313 PRIX MICHEL BELLANGER
(Steeple-Chase - Femelles)

4200 m

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 8.000 ni été classées dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 28.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 4 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 5 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 5 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 6 novembre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 6 novembre 2020	10 h 30 Boulogne

PARAY-LE-MONIAL(2^e catégorie A)

Diurne

0717 313

4555 PRIX RESTAURANT DU VAL D'OR
(Steeple-Chase)

4000 m

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4556 PRIX MASSABIELLE
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4500 m

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000; les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 4 ans, 65 k. 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4557 PRIX MACONNERIE MORAIS ALFRED
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4500 m **Vendredi 30 octobre 2020 à 10h30**

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 4 novembre 2020	11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeu di 5 novembre 2020	11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeu di 5 novembre 2020	11 h30 B.T.R. du Centre-Est
Annul. Part. :	Vendredi 6 novembre 2020	10 h30 B.T.R. du Centre-Est
Montes :	Vendredi 6 novembre 2020	10 h30 B.T.R. du Centre-Est

SAUMUR

(2^e catégorie A)

Diurne

0238 313

4314 PRIX JACQUES D'INDY
(Steeple-Chase)

4000 m

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.500, en steeple-chases. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 1 16 partants maximum

4315 PRIX GENERAL BERNARD GIRAUD
(Steeple-Chase)

4000 m

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 1 16 partants maximum

Vendredi 30 octobre 2020 à 10h30

4316 PRIX WLADIMIR HALL 4 500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids: 4 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 .

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Parcours n° 3 16 partants maximum

4317 PRIX DE LA VILLE DE SAUMUR 5 300 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

15 000 €

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

(On passe la ligne des fences)

Parcours n° 4 16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 4 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 5 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 5 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 6 novembre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 6 novembre 2020	10 h 30 Boulogne

MACHECOUL

(2^e catégorie A)

Diurne

0130 316

4243 PRIX INDIGO

(Haies - À réclamer)

3500 m Mardi 3 novembre 2020 à 10h30

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES

4244 DE NANTES

(Haies)

3900 m

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4245 PRIX WUTZELINE

(Haies)

3900 m

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Vendredi 6 novembre 2020	11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Samedi 7 novembre 2020	11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Samedi 7 novembre 2020	11 h30 Boulogne
Annul. Part. :	Lundi 9 novembre 2020	10 h30 B.T.R. de l'Ouest
Montes :	Lundi 9 novembre 2020	10 h30 B.T.R. de l'Ouest

NÎMES

(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 316

Mardi 3 novembre 2020 à 10 h 30

4514 PRIX DE L'ESTEREL 3400 m
(Haies)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4515 PRIX DE SAINT-GINIEZ 3400 m
(Haies - À réclamer)

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4516 PRIX DIDIER FORTUNET 3800 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapéur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le mardi 3 novembre 2020 à 15 h 30

Forfaits:	Vendredi 6 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Samedi 7 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Samedi 7 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Lundi 9 novembre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Lundi 9 novembre 2020	10 h 30 Boulogne

SAINT-BRIEUC

(1^{re} catégorie)

Diurne

0151 316

4246 PRIX SULON
(Haies)

3600 m Mardi 3 novembre 2020 à 10h30

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 3.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4247 PRIX DE L'ILE D'OUessant
(Steeple-Chase)

3600 m

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru en steeple-chases recevront 2 k.

15 partants maximum

4248 PRIX PRINCESSE D'ANJOU
(Steeple-Chase)

3600 m

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Mardi 3 novembre 2020 à 10h30

4249 PRIX AL CAPONE II
(Steeple-Chase)

4200 m

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course d'une dotation totale de 16.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits:	Vendredi 6 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Samedi 7 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Samedi 7 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Lundi 9 novembre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Lundi 9 novembre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

AGEN-LA GARENNE(2^e catégorie A)

Diurne

0580 320

4485 PRIX JEAN-MARIE HEBRARD

(Haies - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

3600 m Vendredi 6 novembre 2020 à 10 h 30**16000 €**

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu deux allocations. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4487 PRIX DES PARTENAIRES

(Haies - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

3600 m**15000 €**

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au stud-book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k. ; 5 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

PRIX DU COMITE DEPARTEMENTAL

4486 D'EQUITATION 47

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4200 m**12000 €**

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Vendredi 6 novembre 2020 à 10h30

GD CROSS COUNTRY DE LA GARENNE -
4488 PX JEAN-CLAUDE CHASSENARD **4200 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 67 k.** Surcharges
 accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et
 places): 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.
 15 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 11 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 12 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 12 novembre 2020	11 h 30	Toulouse
Annul. Part.:	Vendredi 13 novembre 2020	10 h 30	Toulouse
Montes:	Vendredi 13 novembre 2020	10 h 30	Toulouse

DURTAL

(1^{re} catégorie)

Diurne

0213 320

4321 PRIX DU PRINTEMPS **4000 m**
 (Steeple-Chase)

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-
 chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 13.000.
Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en
 courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ;
 ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

16 partants maximum

4322 PRIX P. CHARLERY DE LA MASSELIERE **4000 m**
 (Steeple-Chase - Femelles)

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop
 Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année,
 en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans,
 66 k. ; 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues
 en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ;
 ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

16 partants maximum

4323 PRIX DES RAIRIES-GD STEEPLE-CHASE
DE DURTAL **4000 m** **Vendredi 6 novembre 2020 à 10 h 30**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

19000 €

(9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 10.000 ni été classés dans les quatre premiers d'une course de dotation totale de 45.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 6 novembre 2020 à 15 h 30

4324 PRIX PHILIPPE ET YANN ROY **4250 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 15.000. **Poids: 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4325 PRIX GEOFFROY DE LA CELLE **4900 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 15.000. **Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans; 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Vendredi 6 novembre 2020 à 10 h 30

4326 PRIX GEORGES DU BREIL 4900 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 11 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 12 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 12 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 13 novembre 2020	10 h 30	Boulogne
Montes:	Vendredi 13 novembre 2020	10 h 30	Boulogne

LIGNIÈRES(2^e catégorie A)

Diurne

0711 320

4558 PRIX DE LA CELLE-CONDE 3600 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chases, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4559 GRAND STEEPLE-CHASE DE LIGNIERES - PRIX AZUREVA **4500 m** **Vendredi 6 novembre 2020 à 10 h 30**
(Steeple-Chase)

21 000 €

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k., et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 33.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix..

16 partants maximum

4560 PRIX AZUREVA (PRIX LE BLINOIS) **4800 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 €

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 11 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 12 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 12 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 13 novembre 2020	10 h 30	Boulogne
Montes :	Vendredi 13 novembre 2020	10 h 30	Boulogne

ARGENTAN(2^e catégorie A)

Diurne

0303 327

Vendredi 13 novembre 2020 à 10 h 30

4364 PRIX DU HARAS DE GRANDCOUR **3 600 m**
(Haies)**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4365 PRIX LUCIEN ROGOS **3 600 m**
(Haies)**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 8.000 en course de haies (victoires et places) cette année. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4366 PRIX DU HARAS DU MEZERAY **3 600 m**
(Haies - À réclamer)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4367 PRIX DU HARAS DE FRESNAY LE BUFFARD 4200 m
(Haies)**Vendredi 13 novembre 2020 à 10h30****15 000 €**

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 6.000, ni reçu 12.000 (victoires et places).**Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

15 partants maximum

4368 PRIX DE LONDRES 4250 m
(Steeple-Chase)**15 000 €**

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.**

Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4369 PRIX DU HARAS DE LA GENEVRAYE 4250 m
(Steeple-Chase)**12 000 €**

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

15 partants maximum

Vendredi 13 novembre 2020 à 10 h 30

4370 PRIX DU HARAS DE NONANT LE PIN 4250 m
(Steeple-Chase)

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

15 000 €

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k. et n'ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000 ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 19.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacle (victoires et places): 1 k par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 18 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeu di 19 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeu di 19 novembre 2020	11 h 30	B.T.R. de Basse-Normandie
Annul. Part.:	Vendredi 20 novembre 2020	10 h 30	B.T.R. de Basse-Normandie
Montes:	Vendredi 20 novembre 2020	10 h 30	B.T.R. de Basse-Normandie

NÎMES(1^{re} catégorie)**Diurne**

0614 327

4517 PRIX DES CONSCRITS 3400 m
(Haies - À réclamer)**14 000 €**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mises à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. Poids: 68 k. Les poulains et pouliches mises à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4518 PRIX VIC TOTO 3900 m
(Haies)**16 000 €**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles: 1 k par 4.000, cette année, et par 6.000, l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4519 PRIX FRANCE BLEU GARD LOZERE - **3 400 m** **Vendredi 13 novembre 2020 à 10 h 30**
 (Steeple-Chase)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop
 Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 2.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4520 PRIX JASMIN II **3 800 m**
 (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 13 novembre 2020 à 15 h 30

Forfaits :	Mercredi 18 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeu di 19 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeu di 19 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 20 novembre 2020	10 h 30	Boulogne
Montes :	Vendredi 20 novembre 2020	10 h 30	Boulogne

AGEN-LA GARENNE(2^e catégorie A)

Diurne

0580 334

Vendredi 20 novembre 2020 à 10 h 30

4494 PRIX DE PAU 3 600 m
(Haies)**12 000 €**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4495 PRIX D'AIGUILLON 3 600 m
(Haies - À réclamer)**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4496 PRIX COLONEL LE MAN **4200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

Vendredi 20 novembre 2020 à 10h30

16000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, inscrits au Stud-Book Anglo-arabe, nés et élevés en France, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 25 novembre 2020	11 h30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 26 novembre 2020	11 h30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 26 novembre 2020	11 h30	Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 27 novembre 2020	10 h30	Toulouse
Montes :	Vendredi 27 novembre 2020	10 h30	Toulouse

MAURE-DE-BRETAGNE

(2^e catégorie A)

Diurne

0133 334

4262 PRIX DE LA GACILLY **3800 m**
(Steeple-Chase)

13000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Vendredi 20 novembre 2020 à 10 h 30

4263 PRIX DE LA BATAILLE 4200 m

(Steeple-Chase)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4264 PRIX DU TELETHON 4200 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

10 000 €

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000.

Poids: 68 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux ayant, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4265 PRIX TEISSEIRE 4200 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie - Cavalières & Gentlemen-Riders)

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières.

14 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 20 novembre 2020 à 15 h 30

Forfaits:	Mercredi 25 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 26 novembre 2020	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 26 novembre 2020	11 h 30	B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 27 novembre 2020	10 h 30	B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 27 novembre 2020	10 h 30	B.T.R. de l'Ouest

Index

Date des journées de courses

(indicateur des catégories d'hippodromes)

Dates de réunion par hippodrome

Liste des noms de prix

Courses par âge et catégorie

Bureaux technique régionaux

Adresses utiles

Dates des journées de courses

date	hippodrome	page
Samedi 5 septembre 2020	NIMES (1 ^{re} catégorie)	11
Dimanche 6 septembre 2020	JARNAC (3 ^e catégorie)	12
	LE TOUQUET (1 ^{re} catégorie)	13
	NORT-SUR-ERDRE (2 ^e catégorie A)	15
	POMPADOUR (1 ^{re} catégorie)	16
Samedi 12 septembre 2020	LE PERTRE (2 ^e catégorie A)	18
Dimanche 13 septembre 2020	GUINGAMP (3 ^e catégorie)	20
	JARNAC (3 ^e catégorie)	21
	LA ROCHE-SUR-YON (2 ^e catégorie A)	22
	NIMES (1 ^{re} catégorie)	23
	PLOERMEL (2 ^e catégorie A)	24
Dimanche 20 septembre 2020	JARNAC (3 ^e catégorie)	27
	LANDIVISIAU (2 ^e catégorie A)	28
	NIMES (1 ^{re} catégorie)	29
Dimanche 27 septembre 2020	CASTERA-VERDUZAN (2 ^e catégorie A)	30
	LA ROCHE-SUR-YON (2 ^e catégorie A)	31
	LE TOUQUET (1 ^{re} catégorie)	32
	MACON-CLUNY (2 ^e catégorie A)	34
	MESLAY (Pôle Régional)	35
Dimanche 4 octobre 2020	CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES (3 ^e catégorie)	37
	NIMES (1 ^{re} catégorie)	38
	SAINT-BRIEUC (1 ^{re} catégorie)	40
	SEGRE (2 ^e catégorie A)	41
	VITRE (2 ^e catégorie A)	42
Lundi 5 octobre 2020	SEGRE (2 ^e catégorie A)	44
Dimanche 11 octobre 2020	LANDIVISIAU (2 ^e catégorie A)	46
	LE PIN-AU-HARAS (1 ^{re} catégorie)	47
	NORT-SUR-ERDRE (2 ^e catégorie A)	48
	NUILLE-SUR-VICOIN (3 ^e catégorie)	49
	PARAY-LE-MONIAL (2 ^e catégorie A)	50
Lundi 12 octobre 2020	NUILLE-SUR-VICOIN (3 ^e catégorie)	52
Dimanche 18 octobre 2020	LE PIN-AU-HARAS (1 ^{re} catégorie)	53
	MAURE-DE-BRETAGNE (2 ^e catégorie A)	54
	MESLAY (Pôle Régional)	55
	NIORT (2 ^e catégorie A)	56
	SEGRE (2 ^e catégorie A)	57
Lundi 19 octobre 2020	CASTERA-VERDUZAN (2 ^e catégorie A)	60
Dimanche 25 octobre 2020	AGEN-LA GARENNE (2 ^e catégorie A)	62
	ARGENTAN (2 ^e catégorie A)	63
	MAURE-DE-BRETAGNE (2 ^e catégorie A)	65
	SAINT-BRIEUC (1 ^{re} catégorie)	66
	SAUMUR (2 ^e catégorie A)	68
Samedi 31 octobre 2020	DURTIAL (1 ^{re} catégorie)	70

Dates des journées de courses

date	hippodrome	page
Dimanche 1^{er} novembre 2020	ANGOULEME (2 ^e catégorie A)	71
	DURTAL (1 ^{re} catégorie)	73
	NIMES (1 ^{re} catégorie)	74
	PONTCHATEAU (2 ^e catégorie A)	75
Dimanche 8 novembre 2020	MESLAY (Pôle Régional)	77
	PARAY-LE-MONIAL (2 ^e catégorie A)	78
	SAUMUR (2 ^e catégorie A)	79
Mercredi 11 novembre 2020	MACHECOUL (2 ^e catégorie A)	81
	NIMES (1 ^{re} catégorie)	82
	SAINT-BRIEUC (1 ^{re} catégorie)	83
Dimanche 15 novembre 2020	AGEN-LA GARENNE (2 ^e catégorie A)	85
	DURTAL (1 ^{re} catégorie)	86
	LIGNIERES (2 ^e catégorie A)	88
Dimanche 22 novembre 2020	ARGENTAN (2 ^e catégorie A)	90
	NIMES (1 ^{re} catégorie)	92
Dimanche 29 novembre 2020	AGEN-LA GARENNE (2 ^e catégorie A)	94
	MAURE-DE-BRETAGNE (2 ^e catégorie A)	95

Dates de réunion par hippodrome

hippodrome	date	corde	stalle	page
AGEN-LA GARENNE (2^e catégorie A)	25 octobre			62
	15 novembre			85
	29 novembre			94
ANGOULEME (2^e catégorie A)	01 novembre			71
ARGENTAN (2^e catégorie A)	25 octobre			63
	22 novembre			90
CASTERA-VERDUZAN (2^e catégorie A)	27 septembre			30
	19 octobre			60
CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES (3^e catégorie)	04 octobre			37
DURTAL (1^{re} catégorie)	31 octobre			70
	01 novembre			73
	15 novembre			86
GUINGAMP (3^e catégorie)	13 septembre			20
JARNAC (3^e catégorie)	06 septembre			12
	13 septembre			21
	20 septembre			27
LA ROCHE-SUR-YON (2^e catégorie A)	13 septembre			22
	27 septembre			31
LANDIVISIAU (2^e catégorie A)	20 septembre			28
	11 octobre			46
LE PERTRE (2^e catégorie A)	12 septembre			18
LE PIN-AU-HARAS (1^{re} catégorie)	11 octobre			47
	18 octobre			53
LE TOUQUET (1^{re} catégorie)	06 septembre			13
	27 septembre			32
LIGNIERES (2^e catégorie A)	15 novembre			88
MACHECOUL (2^e catégorie A)	11 novembre			81
MACON-CLUNY (2^e catégorie A)	27 septembre			34
MAURE-DE-BRETAGNE (2^e catégorie A)	18 octobre			54
	25 octobre			65
	29 novembre			95
MESLAY (Pôle Régional)	27 septembre			35
	18 octobre			55
	08 novembre			77
NIMES (1^{re} catégorie)	05 septembre			11
	13 septembre			23
	20 septembre			29
	04 octobre			38
	01 novembre			74
	11 novembre			82
	22 novembre			92
NIORT (2^e catégorie A)	18 octobre			56

Dates de réunion par hippodrome

hippodrome	date	corde	stalle	page
NORT-SUR-ERDRE (2^e catégorie A)	06 septembre			15
	11 octobre			48
NUILLE-SUR-VICOIN (3^e catégorie)	11 octobre			49
	12 octobre			52
PARAY-LE-MONIAL (2^e catégorie A)	11 octobre			50
	08 novembre			78
PLOERMEL (2^e catégorie A)	13 septembre			24
POMPADOUR (1^{re} catégorie)	06 septembre			16
PONTCHATEAU (2^e catégorie A)	01 novembre			75
SAINTE-BRIEUC (1^{re} catégorie)	04 octobre			40
	25 octobre			66
	11 novembre			83
SAUMUR (2^e catégorie A)	25 octobre			68
	08 novembre			79
SEGRE (2^e catégorie A)	04 octobre			41
	05 octobre			44
	18 octobre			57
VITRE (2^e catégorie A)	04 octobre			42

Prix				
nom du prix	date	hippodrome	n° programme	page
A. GRANEL	06 septembre	POMPADOUR	4141	16
A.D.M.R	19 octobre	CASTERA-VERDUZAN	4460	60
ABETH MUSSAT	18 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4355	54
ACHERES	01 novembre	NIMES	4511	74
ADAMA 44	06 septembre	NORT-SUR-ERDRE	4133	15
AGEN	19 octobre	CASTERA-VERDUZAN	4462	61
AIGUILLON	29 novembre	AGEN-LA GARENNE	4495	94
AL CAPONE	08 novembre	MESLAY	4312	77
AL CAPONE II	06 septembre	LE TOUQUET	4154	14
AL CAPONE II	01 novembre	NIMES	4513	75
AL CAPONE II	11 novembre	SAINT-BRIEUC	4249	84
ALUCEA	18 octobre	NIORT	4223	56
AMBULANCES AMAB (FONTENAILLES)	18 octobre	SEGRE	4291	57
ANDRE BOIGNERES	25 octobre	AGEN-LA GARENNE	4467	62
ANDRE BONNIN	11 octobre	NORT-SUR-ERDRE	4213	49
ANDRE ET PHILIPPE BRECHET	13 septembre	JARNAC	4418	21
ANDRE PELOURDEAU	18 octobre	MESLAY	4290	56
ANDRE THERON	25 octobre	ARGENTAN	4359	64
ANJOU IMMOBILIER - GRAND STEEPLE CHASE				
DE LA VILLE DE SEGRE	18 octobre	SEGRE	4293	58
ANTALCIDAS	27 septembre	MESLAY	4274	36
ANTHONY DEAU	27 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4195	31
ARMAND BASTOUL	25 octobre	AGEN-LA GARENNE	4468	62
ARMETAL	11 octobre	PARAY-LE-MONIAL	4538	50
ARMOR	04 octobre	SAINT-BRIEUC	4203	40
ART CREATION PERVENCHE LA COURONNE	01 novembre	ANGOULEME	4474	72
AS D'ESTRIVAL	27 septembre	LE TOUQUET	4576	33
AUBAGNE	04 octobre	NIMES	4508	39
AZUREVA (LE BLINOIS)	15 novembre	LIGNIERES	4560	89
BAS PAYS	04 octobre	CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES	4444	38
BATAILLE	29 novembre	MAURE-DE-BRETAGNE	4263	96
BELLE-ILE	25 octobre	SAINT-BRIEUC	4232	66
BENEVOLES	20 septembre	JARNAC	4427	27
BENEVOLES DE LA SOCIETE D'ANGOULEME	01 novembre	ANGOULEME	4475	73
BERNARD DE MONTIGNY	18 octobre	MESLAY	4289	56
BMS - GRAND STEEPLE-CHASE CROSS COUNTRY				
DE SEGRE	04 octobre	SEGRE	4278	41
BOULONNAIS	27 septembre	LE TOUQUET	4575	33
BRETAGNE	20 septembre	LANDIVISIAU	4189	28
BROCARDIERE	27 septembre	LE TOUQUET	4572	32
CAMPEL	25 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4228	65
CATULUS	25 octobre	AGEN-LA GARENNE	4466	62
CELLE-CONDE	15 novembre	LIGNIERES	4558	88
CENTAURES	08 novembre	MESLAY	4310	77
CENTRE LECLERC DE LANDIVISIAU	20 septembre	LANDIVISIAU	4191	28
CENTRE LECLERC DE VITRE	04 octobre	VITRE	4207	42
CHANTILLY	18 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4221	55
CHATEAU DU VERGER	01 novembre	DURTAL	4308	73
CHATEAU-MONLUC	19 octobre	CASTERA-VERDUZAN	4459	60
CHRISTIAN FORNAROLI	05 septembre	NIMES	4132	11
CHRISTIAN FORNAROLI	04 octobre	NIMES	4506	38
CLAUDE GUERLAIN	25 octobre	ARGENTAN	4363	65
COLONEL AUBLET	04 octobre	CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES	4442	37
COLONEL DE LAMBILLY	13 septembre	PLOERMEL	4184	25
COLONEL GRANEL - GROUPE PIGEON	12 septembre	LE PERTRE	4171	18

nom du prix	Prix			
	date	hippodrome	n° programme	page
COLONEL JANVIER	13 septembre	PLOERMEL	4183	25
COLONEL LE MAN	29 novembre	AGEN-LA GARENNE	4496	95
COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION 47	15 novembre	AGEN-LA GARENNE	4486	85
CONSCRITS	22 novembre	NIMES	4517	92
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE				
GD ST-CH CROSS COUNTRY DU PIN	11 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4351	48
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE	01 novembre	ANGOULEME	4469	71
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE	13 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4179	22
CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE	18 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4354	53
CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LOIRE	27 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4196	32
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE				
LA COURONNE	01 novembre	ANGOULEME	4471	71
COURRIER DE LA MAYENNE	12 octobre	NUILLE-SUR-VICOIN	4286	52
CREDIT AGRICOLE NIORT BRECHE	18 octobre	NIORT	4225	57
CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-				
GRAND STEEPLE-CHASSE DU PIN	18 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4353	53
CREDIT MUTUEL (RENE BLONDEAU)	05 octobre	SEGRE	4282	45
CYBORG	05 septembre	NIMES	4131	11
DECATHLON	18 octobre	NIORT	4224	57
DIDIER FORTUNET	11 novembre	NIMES	4516	82
DRAGEY	27 septembre	LE TOUQUET	4577	34
ECURIE DU BIEN ETRE	19 octobre	CASTERA-VERDUZAN	4461	60
ELEGANTES	27 septembre	LE TOUQUET	4573	33
ELIE DE BRIGNAC	25 octobre	ARGENTAN	4360	64
EMBIEZ	01 novembre	NIMES	4512	74
ENGHIEN	25 octobre	ARGENTAN	4356	63
ENGHIEN	25 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4229	65
ETS BERNARD LEHELLE	13 septembre	JARNAC	4419	21
FERNAND CARBONNE	13 septembre	NIMES	4499	23
FRANCE BLEU GARD LOZERE - ISOPANI	22 novembre	NIMES	4519	93
FRANCE GALOP	25 octobre	ARGENTAN	4361	64
FRANCIS GASCOIN	01 novembre	PONTCHATEAU	4237	75
FROMEUR	11 octobre	LANDIVISIAU	4210	46
GACILLY	29 novembre	MAURE-DE-BRETAGNE	4262	95
GD CROSS COUNTRY DE LA GARENNE-				
PX JEAN-CLAUDE CHASSENARD	15 novembre	AGEN-LA GARENNE	4488	86
GENERAL BERNARD GIRAUD	08 novembre	SAUMUR	4315	79
GEOFFROY DE LA CELLE	15 novembre	DURTAL	4325	87
GEOFFROY DE LEGGE DE KERLEAN	04 octobre	VITRE	4209	43
GEORGES BATIOU	13 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4178	22
GEORGES DU BREIL	15 novembre	DURTAL	4326	88
GO INTERIM	01 novembre	PONTCHATEAU	4236	75
GODERIE	12 septembre	LE PERTRE	4173	19
GRAND CROSS COUNTRY DU GERS	27 septembre	CASTERA-VERDUZAN	4433	31
GRAND MAURE DE BRETAGNE	18 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4222	55
GRAND PLOERMEL	13 septembre	PLOERMEL	4182	24
GRAND STEEPLE CHASE CROSS COUNTRY				
DE PLOERMEL-JEAN DE TORQUAT	13 septembre	PLOERMEL	4185	26
GRAND STEEPLE CHASE DE LA VILLE				
DE LANDIVISIAU	11 octobre	LANDIVISIAU	4211	46
GRAND STEEPLE DE LA VILLE DE CHATEAUXROUX	27 septembre	MACON-CLUNY	4533	35
GRAND STEEPLE-CHASSE DE LIGNIERES - AZUREVA	15 novembre	LIGNIERES	4559	89
GRAND VILLE DU TOUQUET	27 septembre	LE TOUQUET	4578	34
GRIP	31 octobre	DURTAL	4306	70
GROUPE PIGEON	04 octobre	VITRE	4208	42


Prix

nom du prix	date	hippodrome	n° programme	page
GUY BRAUD	06 septembre	JARNAC	4140	12
HARAS DE BEAUFAY	11 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4349	47
HARAS DE FRESNAY LE BUFFARD	22 novembre	ARGENTAN	4367	91
HARAS DE GOUFFERN - KPMG	11 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4350	47
HARAS DE GRANDCOUR	22 novembre	ARGENTAN	4364	90
HARAS DE LA GENEVRAIE	22 novembre	ARGENTAN	4369	91
HARAS DE NONANT LE PIN	22 novembre	ARGENTAN	4370	92
HARAS DU MEZERAY	22 novembre	ARGENTAN	4366	90
HENRI DE LOTHERIE	06 septembre	JARNAC	4139	12
HENRI DEBRAY	27 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4194	31
HOCO II	31 octobre	DURTAL	4307	70
HYERES III	27 septembre	LE TOUQUET	4574	33
IMPRIMERIE DE L'ODON (E. CAMUS)	12 septembre	LE PERTRE	4170	18
IN EXTENSO (KAUTOSTAR)	05 octobre	SEGRE	4280	44
INDIGO	11 novembre	MACHECOUL	4243	81
INTERMARCH SAINT AGATHON	13 septembre	GUINGAMP	4177	20
J.DE TONQUEDEC	20 septembre	LANDIVISIAU	4190	28
JACQUES D'INDY	08 novembre	SAUMUR	4314	79
JARDINERIE RETIF (SAMES)	05 octobre	SEGRE	4279	44
JASMIN II	22 novembre	NIMES	4520	93
JEAN ET PIERRE DUMONT ST. PRIEST	06 septembre	POMPADOUR	4144	17
JEAN ET RENE COUETIL	25 octobre	ARGENTAN	4362	64
JEAN HUE	04 octobre	SAINT-BRIEUC	4204	40
JEAN PIERRE CIVE	11 octobre	NUILLE-SUR-VICOIN	4283	49
JEAN-MARIE HEBRARD	15 novembre	AGEN-LA GARENNE	4485	85
JOLIE MEUNIERE	06 septembre	LE TOUQUET	4149	13
JOURNAL DU HAUT ANJOU (MON MOME)	05 octobre	SEGRE	4281	44
KATKO	04 octobre	NIMES	4509	39
L'ESTEREL	11 novembre	NIMES	4514	82
L'ILE D'OUessant	11 novembre	SAINT-BRIEUC	4247	83
L'ILE DE BATZ	25 octobre	SAINT-BRIEUC	4235	67
L'ILE DE SEIN	25 octobre	SAINT-BRIEUC	4233	67
LAVAL AGGLO HUBERT BOURGEOIS	11 octobre	NUILLE-SUR-VICOIN	4285	50
LE CHAI D'ANTHON	04 octobre	VITRE	4206	42
LEON ZITRONE	25 octobre	ARGENTAN	4358	63
LEROY ACCESSOIRES (ROI RENE)	18 octobre	SEGRE	4292	58
LES COUVREURS SEGREENS (EDREDON BLEU)	18 octobre	SEGRE	4295	59
LES HALLES PARODIENNES	11 octobre	PARAY-LE-MONIAL	4539	51
LIEUTENANT COLONEL BERNARD MARLIN	25 octobre	SAUMUR	4301	69
LONDRES	22 novembre	ARGENTAN	4368	91
LOUIS DOUBOURG	20 septembre	JARNAC	4426	27
LOUVRE	27 septembre	MESLAY	4275	36
LT COLONEL ANTOINE LAIR	25 octobre	SAUMUR	4298	68
LUC CACQUEVEL	27 septembre	MACON-CLUNY	4532	34
LUCIEN ROGOS	22 novembre	ARGENTAN	4365	90
LUMIOP (HAUT ANJOU)	04 octobre	SEGRE	4276	41
MACONNERIE MORAIS ALFRED	08 novembre	PARAY-LE-MONIAL	4557	79
MADIRAN	27 septembre	CASTERA-VERDUZAN	4430	30
MADRAGUE	05 septembre	NIMES	4130	11
MAHE TP	11 octobre	NORT-SUR-ERDRE	4212	48
MASSABIELLE	08 novembre	PARAY-LE-MONIAL	4556	78
MAURICE BERNARDET	25 octobre	ARGENTAN	4357	63
MAURICE CHAUFAILLE	06 septembre	POMPADOUR	4143	17
MESLAY DU MAINE	27 septembre	MESLAY	4273	35
MICHEL BELLANGER	08 novembre	MESLAY	4313	78

nom du prix	Prix		n° programme	page
	date	hippodrome		
MID DANCER	04 octobre	SEGRE	4277	41
MID DANCER	08 novembre	MESLAY	4311	77
MISTER SY	06 septembre	LE TOUQUET	4152	14
OLIVIER D'ANDIGNE	12 septembre	LE PERTRE	4172	18
OR NOIR AC	06 septembre	LE TOUQUET	4151	13
OUEST FRANCE	25 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4230	66
P. CHARLERY DE LA MASSELIERE	15 novembre	DURTAL	4322	86
PARTENAIRES	15 novembre	AGEN-LA GARENNE	4487	85
PATRICE LAIR	25 octobre	SAUMUR	4300	68
PAU	27 septembre	CASTERA-VERDUZAN	4432	30
PAU	29 novembre	AGEN-LA GARENNE	4494	94
PAUL SAUVAT	13 septembre	NIMES	4502	24
PEPINIERES DU VAL D'ERDRE	11 octobre	NORT-SUR-ERDRE	4214	49
PHILIPPE ET YANN ROY	15 novembre	DURTAL	4324	87
PIERRE FABRE	27 septembre	CASTERA-VERDUZAN	4431	30
PIOMARES	04 octobre	NIMES	4510	39
PLANCHE	20 septembre	NIMES	4504	29
PRESIDENT POIRIER GRAND ST-CH-C-C DE DURTAL	01 novembre	DURTAL	4309	74
PRINCESSE D'ANJOU	06 septembre	LE TOUQUET	4150	13
PRINCESSE D'ANJOU	11 novembre	SAINT-BRIEUC	4248	83
PRINTEMPS	15 novembre	DURTAL	4321	86
PRINTEMPS II	01 novembre	PONTCHATEAU	4238	76
QUART DE VIN	27 septembre	MACON-CLUNY	4534	35
R. CROSSOARD	06 septembre	NORT-SUR-ERDRE	4134	16
RADIO KAZAK (JIVAGO DE NEUVY)	18 octobre	SEGRE	4294	58
RAIRIES-GD STEEPLE-CHASE DE DURTAL	15 novembre	DURTAL	4323	87
RENE BIZARD	25 octobre	SAUMUR	4299	68
RENE COUETIL	13 septembre	PLOERMEL	4181	24
RESTAURANT DU VAL D'OR	08 novembre	PARAY-LE-MONIAL	4555	78
REVERDY	01 novembre	ANGOULEME	4470	71
SA XV RUGBY	01 novembre	ANGOULEME	4472	72
SAINT MARTIN DE CRAU	13 septembre	NIMES	4501	23
SAINT-GINIEZ	11 novembre	NIMES	4515	82
SAINTE-TULLE	13 septembre	NIMES	4500	23
SANARY	20 septembre	NIMES	4503	29
SAS LORIEUL JARDINAGE	11 octobre	NUILLE-SUR-VICOIN	4284	50
SAUT DE LOUP	06 septembre	LE TOUQUET	4155	15
SOCIETAIRES	20 septembre	NIMES	4505	29
SOCIETE DE GEMOZAC	13 septembre	JARNAC	4417	21
SOCIETE DE MONTIGNAC	06 septembre	JARNAC	4138	12
SOCIETE DE POMPADOUR	01 novembre	ANGOULEME	4473	72
SOCIETE DES COURSES DE BLAIN	13 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4180	22
SOCIETE DES COURSES DE NANTES	11 novembre	MACHECOUL	4244	81
SOCIETE PROPRETE HYGIENE PLUS	12 octobre	NUILLE-SUR-VICOIN	4287	52
SOCIETE ROYAN ATLANTIQUE	20 septembre	JARNAC	4425	27
SULON	11 novembre	SAINT-BRIEUC	4246	83
SYNDICAT DES ELEVEURS	01 novembre	PONTCHATEAU	4239	76
TEEN	06 septembre	LE TOUQUET	4153	14
TEISSEIRE	29 novembre	MAURE-DE-BRETAGNE	4265	96
TELETHON	29 novembre	MAURE-DE-BRETAGNE	4264	96
TENDANCE OUEST	18 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4352	53
THERESE MERILLON	04 octobre	CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES	4441	37
THERMES DE BARBOTAN	04 octobre	CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES	4443	37
TREGOR	25 octobre	SAINT-BRIEUC	4234	67
TREMELOIR	04 octobre	SAINT-BRIEUC	4205	40

VAL ET DE CRAON	25 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4231	66
VASSE	18 octobre	MESLAY	4288	55
VAUVENARGUES	04 octobre	NIMES	4507	38
VIC TOTO	22 novembre	NIMES	4518	92
VICTOR DESBOIS	06 septembre	POMPADOUR	4142	16
VILLA MEDICIS PARAY	11 octobre	PARAY-LE-MONIAL	4540	51
VILLE DE GUINGAMP	13 septembre	GUINGAMP	4176	20
VILLE DE LA ROCHE SUR YON	27 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4197	32
VILLE DE SAUMUR	08 novembre	SAUMUR	4317	80
WLADIMIR HALL	08 novembre	SAUMUR	4316	80
WUTZELINE	18 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4220	54
WUTZELINE	11 novembre	MACHECOUL	4245	81

lexique

Ar	À réclamer
Hand.	Handicap
Hand. Cat.	Handicap de catégorie
Hand. Div.	Handicap divisé
J & JJ	Jockeys & jeunes jockeys n'ayant pas gagné (x) course
A & JJ	Apprentis & jeunes jockeys
GR & C	Gentlemen-riders & cavalières
GR	Gentlement-riders
Cav.	Cavalières
Va	Course avec valeur handicap < x
	Piste en sable fibré

Courses par âge et catégorie

Haies Réclamer 3 ans

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
5-09	Nîmes	14 000	3 ans			LA MADRAGUE	8-12, de 2 en 2	3 400
6-09	Jarnac	9 000	3 ans			MONTIGNAC	7-9, de 1 en 1	3 200
4-10	Cazaubon	10 000	3 ans			MERILLON	8-12, de 2 en 2	3 600
4-10	Nîmes	14 000	3 ans			FORNAROLI	10-14, de 2 en 2	3 400
4-10	Vitré	11 000	3 ans			CENTRE LECLERC	8-10, de 2 en 2	3 800
1-11	Angoulême	11 000	3 ans			CHARENTE	8-12, de 2 en 2	3 400
22-11	Nîmes	14 000	3 ans			CONSCRITS	7-11, de 2 en 2	3 400

Haies Conditions 3 ans

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-09	Touquet	16 000	3 ans			MEUNIERE		3 500
13-09	Jarnac	11 000	3 ans			GEMOZAC		3 200
13-09	Nîmes	16 000	3 ans			F. CARBONNE		3 400
20-09	Jarnac	11 000	3 ans			ROYAN ATLANTIQ		3 200
27-09	Touquet	16 000	3 ans			BROCARDIERE		3 500
4-10	St Brieuc	16 000	3 ans			ARMOR		3 600
4-10	Vitré	12 000	3 ans			ANTHON		3 800
18-10	Niort	14 000	3 ans			ALUCEA		3 400
25-10	Agen	15 000	3 ans			• CATULUS	AA 12,5% &x+	3 600
25-10	Argentan	15 000	3 ans	F		ENGHIEN		3 600
25-10	Argentan	14 000	3 ans	M H		M. BERNARDET		3 600
25-10	St Brieuc	15 000	3 ans	F		BELLE-ILE		3 600
25-10	St Brieuc	15 000	3 ans	M H		ILE SEIN		3 600
11-11	Nîmes	16 000	3 ans			ESTEREL		3 400
11-11	St Brieuc	16 000	3 ans			DE SULON		3 600
15-11	Agen	16 000	3 ans			• HEBRARD	AA 12,5% &x+	3 600
22-11	Argentan	14 000	3 ans			HARAS GRANDCOUR		3 600

Steeple-Chases Conditions 3 ans

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
27-09	Meslay	16 000	3 ans			MESLAY DU MAINE		3 500
27-09	Touquet	16 000	3 ans			BOULONNAIS		3 400
11-10	Pin Haras	16 000	3 ans			DE BEAUFAY		3 500
18-10	Segré	14 000	3 ans			AMBULANCES AMAB		3 800
25-10	Maure Bret.	12 000	3 ans			DE CAMPTEL		3 800
1-11	Nîmes	16 000	3 ans			AL CAPONE II		3 400
11-11	St Brieuc	16 000	3 ans			D'OUessant		3 600
22-11	Nîmes	16 000	3 ans			ISOPANI		3 400

Courses par âge et catégorie

Haies Réclamer 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
6-09	Jarnac	9 000	4 ans			LOTHERIE	6-8, de 2 en 2	3 800
25-10	St Brieuç	12 000	4 ans			TREGOR	7-11, de 2 en 2	3 800
1-11	Angoulême	11 000	4 ans			LA COURONNE	7-9, de 2 en 2	4 000
11-11	Machecoul	12 000	4 ans			INDIGO	7-11, de 2 en 2	3 500
11-11	Nîmes	14 000	4 ans			DE SAINT-GINIEZ	8-12, de 2 en 2	3 400
22-11	Argentan	12 000	4 ans			HARAS MEZERAY	7-11, de 2 en 2	3 600

Haies Conditions 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-09	Touquet	16 000	4 ans			OR NOIR AC		3 500
20-09	Jarnac	11 000	4 ans			DUBOURG		3 800
27-09	Touquet	16 000	4 ans			ELEGANTES		3 500
4-10	Cazaubon	11 000	4 ans			COLONEL AUBLET		3 600
4-10	St Brieuç	16 000	4 ans			JEAN HUE		3 800
4-10	Vitré	12 000	4 ans			PIGEON		3 800
18-10	Niort	14 000	4 ans	F		DECATHLON		3 800
25-10	Agen	13 000	4 ans			BOIGNERES		3 600
25-10	Argentan	14 000	4 ans			LEON ZITRONE		3 600
25-10	Argentan	14 000	4 & 5	F		ANDRE THERON	AQPS	3 600
1-11	Angoulême	13 000	4 ans	F		REVERDY		3 800
1-11	Nîmes	16 000	4 ans			D'ACHERES		3 400
15-11	Agen	15 000	4 & +			DES PARTENAIRES	AA 12,5% &+	3 600
22-11	Argentan	14 000	4 ans			L ROGOS		3 600

Haies Handicap 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (valeur)	Dist.
13-09	Nîmes	16 000	4 ans			SAINTE-TULLE	Hand. Cat. ≤ 550	3 900
4-10	Nîmes	16 000	4 ans			VAUVENARGUES	Hand. Cat. ≤ 550	3 900

Steeple-Chases Réclamer 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
6-09	Nort/E.	10 000	4 ans			ADAMA 44	9-11, de 2 en 2	3 500
20-09	Landivisiau	11 000	4 ans			DE BRETAGNE	7-9, de 2 en 2	3 900
20-09	Nîmes	14 000	4 ans			LA PLANCHE	9-13, de 2 en 2	3 900
11-10	Nort/E.	10 000	4 ans			MAHE	6-8, de 1 en 1	3 500
25-10	Maure Bret.	10 000	4 ans			D'ENGHIEN	6-10, de 2 en 2	3 800
8-11	Meslay	14 000	4 ans			CENTAURES	9-13, de 2 en 2	3 500

Courses par âge et catégorie

Steeple-Chases Conditions 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
5-09	Nîmes	16 000	4 ans			FORNAROLI		3 800
6-09	Nort/E.	11 000	4 ans	F		R. CROSSOUARD		3 500
6-09	Touquet	16 000	4 ans			TEEN		3 400
12-09	Pertre	12 000	4 ans			CAMUS	AQPS	3 800
13-09	Guigamp	11 000	4 & 5			VILLE GUINGAMP		3 800
13-09	Roche/Y.	13 000	4 ans			BATIOT	AQPS	3 400
27-09	Castera-V.	12 000	4 ans			DE MADIRAN		3 800
27-09	Mâcon C.	12 000	4 ans			CACQUEVEL	AQPS	3 600
27-09	Roche/Y.	13 000	4 ans			HENRY DEBRAY		3 400
27-09	Touquet	16 000	4 ans			AS D'ESTRUAL		4 000
4-10	Nîmes	16 000	4 ans			KATKO		3 900
4-10	Segré	13 000	4 ans	F		LUMIOP		3 800
5-10	Segré	13 000	4 ans			SAMES		3 800
11-10	Landivisiau	13 000	4 & 5			DE FROMEUR		3 900
11-10	Nort/E.	12 000	4 & 5			BONNIN		4 300
11-10	P. Monial	13 000	4 ans			ARMETAL		4 000
18-10	Maure Bret.	12 000	4 ans			DE WUTZELINE		3 800
18-10	Meslay	16 000	4 ans			VASSE	AQPS	3 500
18-10	Pin Haras	16 000	4 ans			TENDANCE OUEST		3 700
18-10	Segré	14 000	4 ans			LEROY ACCESSOIR		3 800
19-10	Castera-V.	13 000	4 ans			MONLUC		3 800
25-10	Argentan	14 000	4 ans	F		COUETIL		4 250
25-10	Maure Bret.	13 000	4 & 5	F		OUEST FRANCE		4 200
25-10	Saumur	13 000	4 ans			ANTOINE LAIR		4 000
1-11	Pontchâteau	12 000	4 ans			GO INTERIM	AQPS	3 400
8-11	Saumur	13 000	4 ans			D'INDY		4 000
11-11	St Briec	16 000	4 ans			P. D'ANJOU		3 600
15-11	Durtal	12 000	4 ans			DU PRINTEMPS		4 000
15-11	Durtal	12 000	4 & 5	F		LA MASSELIERE		4 000
15-11	Lignières	14 000	4 ans			LA CELLE CONDE	AQPS	3 600
22-11	Argentan	15 000	4 ans			DE LONDRES		4 250
29-11	Maure Bret.	13 000	4 ans			DE LA GACILLY		3 800

Steeple-Chases Handicap 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (valeur)	Dist.
4-10	St Briec	16 000	4 ans			TREMELOIR	Hand. Cat. ≤ 550	3 600
11-11	Nîmes	16 000	4 ans			DIDIER FORTUNET	Hand. Cat. ≤ 550	3 800

Haies Réclamer 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
1-11	Angoulême	14 000	5 & +			SA XV RUGBY	6-10, de 2 en 2	3 800
29-11	Agen	11 000	5 & +			D'AIGUILLON	6-10, de 2 en 2	3 600

Courses par âge et catégorie

Haies Conditions 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-09	Jarnac	11 000	5 & +			BRAUD		3 800
6-09	Touquet	16 000	5 ans			PRINCESSE ANJOU		3 500
13-09	Jarnac	11 000	5 ans			BRECHET		3 800
13-09	Jarnac	11 000	5 & +	F		LECHELLE		3 800
13-09	Nîmes	16 000	5 ans			ST MARTIN		3 900
20-09	Jarnac	11 000	5 & +			BENEVOLES		3 800
20-09	Nîmes	16 000	5 & +			DE SANARY		3 900
27-09	Touquet	17 000	5 & +			HYERES III		4 100
4-10	Cazaubon	11 000	5 ans			BARBOTAN		3 600
4-10	Cazaubon	11 000	5 & +			PAYS BAS		3 600
4-10	Nîmes	16 000	5 ans			AUBAGNE		3 900
4-10	Vitré	13 000	5 & +			LEGE		3 800
18-10	Niort	14 000	5 & +			NIORT BRECHE		3 800
25-10	Argentan	14 000	5 ans			BRIGNAC		3 600
25-10	Argentan	15 000	5 & +			FRANCE GALOP		4 200
25-10	St Brieuc	15 000	5 & +	F		ILE DE BATZ		3 800
11-11	Machecoul	13 000	5 ans			COURSES NANTES		3 900
11-11	Machecoul	13 000	6 & +			WUTZELINE		3 900
22-11	Argentan	15 000	5 & +			HARAS FRESNAY		4 200
22-11	Nîmes	16 000	5 & +			VIC TOTO		3 900
29-11	Agen	12 000	5 ans			DE PAU		3 600

Haies Handicap 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (valeur)	Dist.
5-09	Nîmes	16 000	5 & +			CYBORG	Hand. Cat. ≤ 550	3 900
6-09	Pompadour	16 000	5 & +			A GRANEL	Hand.	3 900
6-09	Touquet	16 000	5 & +			MISTER SY	Hand. Cat. ≤ 540	4 100
1-11	Nîmes	16 000	5 & +			DES EMBIEZ	Hand. Cat. ≤ 560	3 900

Steeple-Chases Réclamer 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
13-09	Nîmes	14 000	5 & +			PAUL SAUVAT	7-11, de 2 en 2	3 800
27-09	Roche/Y.	11 000	5 & +			PAYS LOIRE	5-7, de 1 en 1	4 200
11-10	P. Monial	11 000	5 & +			PARODIENNES	6-10, de 2 en 2	4 000
19-10	Castera-V.	10 000	5 & +			A.D.M.R	7-9, de 2 en 2	3 800
1-11	Pontchâteau	10 000	5 & +			DE PRINTEMPS	8-10, de 2 en 2	3 400
29-11	Maure Bret.	10 000	5 & +			TELETHON	6, de 1 en 1	4 200

Courses par âge et catégorie

Steeple-Chases Conditions 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus								
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-09	Pompadour	16 000	5 & +			DESBOIS		4 200
12-09	Pertre	13 000	5 & +			COLONEL GRANEL		3 800
13-09	Guigamp	11 000	5 & +			ST AGATHON		3 800
13-09	Ploërmel	11 000	6 & +			R. COUETIL		4 000
13-09	Roche/Y.	13 000	5 & 6			VENDEE		4 200
13-09	Roche/Y.	13 000	5 & +			COURSES BLAIN		4 200
20-09	Landivisiau	13 000	5 ans			J.DE TONQUEDEC		4 200
20-09	Landivisiau	13 000	5 & +			LECLERC	AQPS	4 200
20-09	Nîmes	16 000	5 ans			SOCIETAIRES		3 800
27-09	Castera-V.	12 000	5 ans			PIERRE FABRE		3 800
27-09	Mâcon C.	13 000	5 & +			CHATEAUROUX		4 000
27-09	Meslay	16 000	5 ans			D'ANTALCIDAS		3 800
27-09	Meslay	17 000	5 & +	F		DU LOUVRE		4 200
27-09	Roche/Y.	13 000	5 ans			ANTHONY DEAU	AQPS	4 200
27-09	Roche/Y.	13 000	6 & +			DE LA VILLE	AQPS	4 200
27-09	Touquet	16 000	5 & +			DRAGEY		Cav. & GR 4 000
4-10	Nîmes	16 000	5 & +			PIOMARES		3 800
4-10	Segré	13 000	5 & +			MID DANCER		Cav. & GR 4 300
5-10	Segré	13 000	5 & 6			KAUTOSTAR	AQPS	3 800
11-10	Landivisiau	17 000	5 & +			GRAND STEEPLE		4 200
11-10	Nort/E.	12 000	5 & +			PEPINIERES		4 300
11-10	Pin Haras	16 000	5 & 6			GOUFFERN		3 700
18-10	Maure Bret.	12 000	5 ans			DE CHANTILLY	AQPS	3 800
18-10	Maure Bret.	17 000	5 & +			GD PX DE MAURE		4 200
18-10	Meslay	16 000	5 & +			B. DE MONTIGNY		4 200
18-10	Meslay	16 000	5 & +	F		PELOURDEAU		4 200
18-10	Segré	17 000	5 & +			ANJOU IMMOBILIE		4 300
25-10	Argentan	15 000	5 ans			C. GUERLAIN		4 250
25-10	Maure Bret.	13 000	5 & +			VAL ET CRAON		4 200
25-10	Saumur	13 000	5 & +			RENE BIZARD		4 000
1-11	Angoulême	13 000	5 ans			POMPADOUR		4 000
1-11	Angoulême	13 000	5 & +			LA COURONNE		4 000
1-11	Durtal	12 000	5 & +			DU VERGER		4 000
1-11	Pontchâteau	12 000	5 ans			FRANCIS GASCOIN	AQPS	3 400
1-11	Pontchâteau	12 000	6 & +			ELEVEURS	AQPS	4 300
8-11	Meslay	16 000	5 ans			MID DANCER		4 200
8-11	Meslay	16 000	6 & +			AL CAPONE		Cav. & GR 4 200
8-11	Meslay	16 000	5 & +	F		M BELLANGER		4 200
8-11	P. Monial	13 000	5 & +			VAL OR		4 000
8-11	Saumur	13 000	5 & +			B GIRAUD		4 000
11-11	St Briec	16 000	5 & +			AL CAPONE II		4 200
15-11	Lignières	21 000	5 & +			GD STEEPLE		4 500
22-11	Argentan	12 000	5 ans			LA GENEVRAIE		4 250
22-11	Argentan	15 000	5 & +			HARAS NONANT		4 250
29-11	Maure Bret.	13 000	5 ans			LA BATAILLE		4 200

Courses par âge et catégorie

Steeple-Chases Handicap 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (valeur)	Dist.
6-09	Touquet	16 000	5 & +			AL CAPONE II	Hand. Cat. ≤ 560	4 000
13-09	Ploërmel	18 000	5 & +			GD PX PLOERMEL	Hand. Cat. ≤ 550	4 500
18-10	Pin Haras	23 000	5 & +			CREDIT AGRICOLE	Hand. Cat. ≤ 560	4 700
15-11	Durtal	19 000	5 & +			DES RAIRIES	Hand. Cat. ≤ 560	4 000
22-11	Nîmes	16 000	5 & +			JASMIN II	Hand. Cat. ≤ 550	3 800
29-11	Maure Bret.	13 000	5 & +			TEISSEIRE	Hand. Cat. ≤ 540	4 200
							Cav. & GR	

Steeple-Chases-Cross-Countries

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-09	Pompadour	15 000	5 & +			CHAUFAILLE		4 500
6-09	Pompadour	25 000	5 & +			• ST. PRIEST	AA 12,5% &+	5 000
6-09	Touquet	16 000	5 & +			SAUT DE LOUP		5 200
12-09	Pertre	12 000	4 & 5			ANDIGNE		4 000
12-09	Pertre	12 000	6 & +			DE LA GODERIE		5 000
13-09	Ploërmel	13 000	5 & 6			JANVIER		4 000
13-09	Ploërmel	11 000	5 & +			DE LAMBILLY		4 500
13-09	Ploërmel	20 000	5 & +			GRAND CROSS		5 000
27-09	Castera-V.	12 000	4 & 5			DE PAU		4 300
27-09	Castera-V.	17 000	5 & +			GERS		4 300
27-09	Mâcon C.	13 000	5 & +			QUART DE VIN	AQPS	4 600
27-09	Touquet	19 000	5 & +			VILLE TOUQUET		5 200
4-10	Segré	17 000	5 & +			CROSS DE SEGRE		4 800
5-10	Segré	12 000	4 & 5			MON MOME		4 000
5-10	Segré	12 000	5 & +			BLONDEAU		4 800
11-10	Nuillé/V.	10 000	5 & 6			JEAN PIERRE CIV		4 250
11-10	Nuillé/V.	11 000	5 & +			SAS LORIEUL JAR		4 250
11-10	Nuillé/V.	10 000	6 & +			BOURGEAIS		4 250
11-10	P. Monial	13 000	4 & 5			MEDICIS PARAY		4 500
11-10	Pin Haras	35 000	5 & +			CONSEIL DEPTAL		5 200
12-10	Nuillé/V.	10 000	5 & +			COURRIER DE LA		4 250
12-10	Nuillé/V.	11 000	5 & +			DE LA SOCIETE P	AQPS	4 250
18-10	Pin Haras	16 000	5 & 6			CSEIL REGIONAL		4 100
18-10	Pin Haras	17 000	6 & +			MUSSAT		4 600
18-10	Segré	12 000	4 & 5			RADIO KAZAK		4 800
18-10	Segré	12 000	5 & +			LES COUVREURS S		4 800
19-10	Castera-V.	12 000	4 & 5			BIEN ETRE		4 300
19-10	Castera-V.	13 000	5 & +			AGEN		4 300
25-10	Agen	13 000	5 & 6			ARMAND BASTOUL		4 200
25-10	Saumur	35 000	5 & +			PATRICE LAIR		5 300
25-10	Saumur	12 000	5 & +			MARLIN	Cav. & GR	4 500
31-10	Durtal	15 000	4 & 5			DU GRIP		4 250
31-10	Durtal	15 000	5 & +			HOCCO II		4 900
1-11	Angoulême	13 000	5 & 6			ANGOULEME		4 200
1-11	Durtal	19 000	5 & +			POIRIER		4 900
8-11	P. Monial	13 000	4 & 5			MASSABIELLE		4 500
8-11	P. Monial	13 000	5 & +			MORAI ALFRED		4 500
8-11	Saumur	12 000	4 ans			W. HALL		4 500
8-11	Saumur	15 000	5 & +			DE SAUMUR		5 300
15-11	Agen	12 000	5 & 6			COMITE		4 200
15-11	Agen	16 000	5 & +			GRAND CROSS		4 200
15-11	Durtal	12 000	4 & 5			ROY		4 250

Courses par âge et catégorie

Steeple-Chases-Cross-Countries								
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
15-11	Durtal	12 000	5 & 6			DE LA CELLE		4 900
15-11	Durtal	12 000	6 & +			DU BREIL		4 900
15-11	Lignières	17 000	5 & 6			BLINOIS		4 800
29-11	Agen	16 000	5 & +		•	LE MAN	AA 12,5% &+	4 200

Bureaux Techniques Régionaux

OUEST

8, boulevard Lelasseur, BP 20.101 – 44001 Nantes Cedex 01
Tél.: 02.40.40.19.48
Fax: 02.40.40.00.08

ANJOU-MAINE

Hippodrome d'Eventard, BP 63.081, chemin Chabolais – 49017 Angers Cedex 02
Tél.: 02.41.21.18.28
Fax: 02.41.21.18.29

BASSE-NORMANDIE

4, rue des Ecuycères – 14500 Vire
Tél.: 02.31.68.09.04
Fax: 02.31.68.51.73

HAUTE-NORMANDIE

70, avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen
Tél.: 02.35.66.58.28
Fax: 02.35.65.09.66

SUD-OUEST

Toulouse: Hippodrome de La Cépière, 1 chemin des Courses – 31100 Toulouse
Tél.: 05.61.49.63.63
Fax: 05.61.49.09.96

SUD-EST

Hippodrome de Marseille-Borély, 16 avenue Bonneveine – 13008 Marseille
Tél.: 04.91.25.50.32
Fax: 04.91.79.47.33

CENTRE-EST

Hippodrome de Parilly, 4 avenue Pierre Mendès-France – 69676 Bron Cedex
Tél.: 04.78.77.45.55
Fax: 04.78.74.44.28

NORD

Hippodrome du Petit Saint-Jean, BP 0.834 – 80008 Amiens Cedex 01
Tél.: 03.22.52.22.70 ou 03.22.52.23.84
Fax: 03.22.43.53.03

EST

Hippodrome, 4 avenue de La Forêt de Haye, BP 82 – 54503 Vandœuvre Les Nancy
Tél.: 03.83.44.20.44
Fax: 03.83.44.23.18



FRANCE
GALOP

Brochure éditée par FRANCE GALOP